ABEILLE COM

SARL au capital de 5 000 €
SIREN : 790 867 857

PROCÈS-VERBAL DE RATIFICATION

Décision collective extraordinaire des associés

Réunie le 31 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente-et-un juillet,

Les associés de la société **ABEILLE COM**, SARL au capital de 5 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro **790 867 857**, se sont réunis afin de statuer sur la ratification de la décision de la gérance portant transfert du siège social.

Présents

- **Monsieur Maxime BOISSON**, propriétaire de **320 parts sociales**.
- **Monsieur Alain BOISSON**, gérant, propriétaire de **180 parts sociales**.

Les associés représentant la totalité du capital social étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer.

Première résolution

Les associés prennent acte de la décision prise par le gérant le **31 juillet 2026** de transférer le siège social de la société :

Ancien siège :

870 rue Denis Papin
ZI Ludres-Fléville – Quartier des Entrepreneurs
54710 LUDRES

Nouveau siège :

9 Clos des Graviers
54700 BLÉNOD-LÈS-PONT-À-MOUSSON

Les associés **ratifient expressément** cette décision conformément à l'article 4 des statuts.

MB

Cette résolution est adoptée **à l'unanimité**.

Deuxième résolution

Les associés constatent que l'article 4 des statuts est désormais rédigé comme suit :

> **Article 4 – Siège social**
>
> Le siège social est fixé :
>
> **9 Clos des Graviers**
>
> **54700 BLÉNOD-LÈS-PONT-À-MOUSSON**
>
> Il pourra être transféré dans tout autre lieu du même département par décision de la gérance, sous réserve de ratification par une décision collective des associés, et dans tout autre département conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée **à l'unanimité**.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir les formalités de publicité, de dépôt et d'inscription modificative auprès du Guichet unique et du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée **à l'unanimité**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à **Blénod-lès-Pont-à-Mousson**, le **31 juillet 2026**.

Signatures

Maxime BOISSON

(Signature)

Alain BOISSON

Gérant

(Signature)

ce document est conforme à l'original